

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 06 JUIN 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 du mois de juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 31 mai 2024 et affichée le vendredi 31 mai 2024.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, CLEMENT LAUNAY Martine.

**Absents représentés** : GREEN Alain représenté par LONY Eva, GAIR Laurence représentée par COURTYTERA Véronique, PELLETIER Maryse représentée par BAKKER Hubert, SONTOT Alain représenté par MARCY Jean-Pierre, GANDARD Isabelle représentée par LAURENT Pierre, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par JOSSET Isabelle, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani, DAOULAS Stéphanie représentée par GRANDJEAN Laurent.

**Absents** : THOUMAZET Pascale.

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire :**

- Prend acte de la communication des décisions ci-dessous :

N°	Date	Objet
2024/034	27/03/2024	Souscription d'un contrat pour un abonnement Fil Public avec la société Busines Fil à compter du 12/02/2024 pour une durée de 12 mois. Le montant mensuel est de 228,43 € TTC.
2024/035	04/04/2024	Prolongation du contrat de location donné au SMIAEP pour des locaux à usage de bureaux. Le bail est d'une durée de 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> /02/2024 pour un loyer annuel de 10 000 €.
De 2024/036 A 2024/054	04/04/2024	Délibérations du Conseil municipal du jeudi 04 avril 2024.
2024/055	19/04/2024	Contrat avec l'Armada Productions pour l'organisation d'un spectacle le 03/06/2024 pour les enfants de la petite crèche La Farandole. Le montant de la prestation est de 717,40 € TTC.
2024/056	26/04/2024	Demande de subvention au Département de Seine-et-Marne d'un montant de 17 268,60 € au titre du règlement d'aide aux victimes de violences urbaines dans le cadre des travaux de réfection du poste de Police municipale.
2024/057	29/04/2024	Modification n°2 du marché de travaux pour la restauration de la porte de Ville du lot 1 : installation de chantier, démolition et maçonnerie avec la société DUBOCQ. Le montant de la modification n°2 du marché est de 4 350 € HT.
2024/058	10/05/2024	Passation d'un marché de travaux d'aménagement et de requalification de la cour d'école maternelle de la Madeleine avec la société ID Verte. Le montant du marché est de 167 385,72 € HT.

**Fait et délibéré en séance, le jeudi 06 juin 2024.**

**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Départemental  
Maire de Tournan-en-Brie




**Eva LONY**  
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : **10 juin 2024**

Délibération transmise au Représentant de l'État le : **10 juin 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.